



**Date :** 19 mars 2020

**Affaire :** CT-2020-03 – *Le commissaire de la concurrence c NuvoCare Health Sciences Inc. et Ryan Foley*

**DIRECTIVE AUX PARTIES (de M. le juge Gascon, président)**

VU l’avis d’audience, délivré par le Tribunal le 16 mars 2020, dans lequel la date d’audience de la demande d’ordonnance temporaire du commissaire est fixée au 23 mars 2020;

ET VU l’Avis concernant la pandémie de COVID-19 émis par le Tribunal le 18 mars 2020;

ET VU le courriel envoyé hier par l’avocat-conseil du commissaire dans lequel celui-ci avise le Tribunal que le ministère de la Justice n’estime pas urgent que la demande du commissaire soit entendue le 23 mars 2020;

LE TRIBUNAL STATUE QUE :

L’audience prévue pour le 23 mars 2020 est ajournée et est reportée à la première date possible, lorsque les activités normales du Tribunal reprendront. Le Tribunal délivrera un nouvel avis d’audience en temps voulu.

Annie Ruhlmann  
Agente du greffe  
Tribunal de la concurrence  
600-90, rue Sparks, Ottawa, ON, K1P 5B4  
Tél.: 613-941-2440

Traduction certifiée conforme  
Claude Leclerc, traducteur